

DELIBERATION CR007-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 21 décembre 2023 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 10 janvier 2024 ;

Objet de la délibération : AAP Allocations UA sur projet 2024 – demandes Angers Loire Métropole

La Commission de la Recherche réunie le 15 janvier 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le récapitulatif des demandes d'allocations pour Angers Loire Métropole dans le cadre de l'AAP Allocations UA sur projet 2024 est approuvé, sans indication d'un classement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers
Signé le 06 février 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 08 février 2024

Récapitulatif demandes ALM

Allocations doctorales hors programmes pluriannuels

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. thèse)	Avis Bureau 08.01.2024
1-Végétal et Env.	VAAME	LPG 1/1		GESLIN Emmanuelle	UA (CPJ) – ALM	0,5	Favorable
2-Santé	BS	MITOVASC 1/1	1/6	FASSOT Céline	UA/ALM	0,5	Favorable

Allocations doctorales Connect Talent

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. thèse)	Avis Bureau 08.01.2024
4-MathSTIC	MASTIC	LAREMA 1er ex aequo	HC	FERMANIAN Clotilde	UA/ALM (Connect Talent)	0,5	Favorable

Allocations post-doctorales

Pôle de recherche	UR Classt UR	Classt SFR	Porteur de projet	Demande	Cofinancement acquis	Demande (eq Thèse)	Avis Bureau 08.01.2024
2 - Santé	CRCI2NA éq 4 immunité innée et immuno	1/2	LUQUE PAZ Damien	6 mois	18 mois : 90 000 € DGOS (PRT-K INCa 2023) - projet MOZART	0,25	Favorable 1/3
1 - Végétal et Env.	IRHS 1/1	1/1	SARNIGUET Alain	12 mois	12 mois : 61 509 (INRAE / T6IMPACT)	0,5	Favorable 2/3
3 - Matériaux	Moltech Anjou 1/1	1/1	ZIGON Nicolas	12 mois	Non	0,5	Favorable 3/3